

**Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Municipal**

Date de la convocation
 21-02-2023

2023

Séance du 1^{er} mars

N° 01-2023-03

L'an deux mille vingt-trois le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie NADAI-PUECH première adjointe.

Présents : Laurent CANTY, Joël ETHERNOT, Gilles RAUCOULES, David ROUSSEL, Nicolas GRANIER, Nathalie BARTHEZ, Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN, Stéphanie NADAI-PUECH.

Procurations :

Secrétaire de séance : Gilles RAUCOULES.

Objet : demande de subvention pour le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée du village – RD6

La première adjointe présente le projet à l'Assemblée :

Notre commune est parcourue par la RD6 par laquelle transite chaque jour un nombre important de véhicules. L'augmentation du flux routier et le comportement irresponsable de certains conducteurs nous inquiète. La vitesse de circulation trop élevée dissuade les habitants d'emprunter à pied ce tronçon. Pour ces motifs nous avons souhaité la mise en place d'aménagements afin de sécuriser cette voie de façon pérenne. Pour ce faire, nous avons sollicité l'ingénierie du Département et travaillé avec le secteur routier de Gaillac pour trouver le projet le mieux adapté.

La solution retenue est la création de 3 ralentisseurs de type trapézoïdal.

L'opération sera exécutée en une seule tranche sur une durée maximale d'une semaine, son coût est estimé 22 948 € HT - 27 537.60 € TTC.

Mme NADAI-PUECH informe le conseil que ce projet peut bénéficier d'aides du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Elle propose le plan de trésorerie ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Signalisation routière (peinture)	3 115,00 €	DETR 50% de 22 948,00	11 474 €
Réalisation de 3 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal	19 833,00 €	Amendes de police 30% du montant éligible	6 884 €
		Auto financement	4 590 €
Total HT	22 948,00 €		22 948 €
TVA	4 589,60 €		
TTC	27 537,60 €		

Le conseil municipal approuve :

- L'opération d'aménagement de la RD6
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-joint
- Sollicite le Département et l'Etat pour l'attribution d'aides financières sur la base du plan de financement approuvé.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 081-218100873-20230301-01_DEL202303-DE



Résultat du vote

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour le Maire empêché,
La première adjointe
S. NADAI-PUECH

